



→ Le futur plan de gestion du bar inquiète les amateurs et les pros

→ ZOOM

# Les pêcheurs se mobilisent

La Commission européenne va proposer un plan de gestion du bar au Conseil de ministres des 15 et 16 décembre. Objectif : rétablir les stocks qui s'effondrent. Parmi les mesures envisagées : un bar par pêcheur plaisancier et par jour.

**L**e bar n'est pas un poisson comme les autres. La preuve avec l'émoi suscité par le projet de limiter les prises à un bar par pêcheur amateur et par jour. Les professionnels pourraient aussi être très impactés par le futur plan de gestion du bar présenté par la Commission européenne les 14 et 15 décembre.

Ce plan fait suite à un rapport du Conseil international pour l'exploration de la mer (organisme qui conseille l'Union européenne). Celui-ci s'alarme de la baisse des stocks de bar en Manche et Mer du Nord. Il recommande de diminuer les prises de 75 % sur ce secteur, de 20 % dans le Golfe de Gascogne. L'Hexagone serait très impacté car la pêche au bar française représente 70 % des 7000 tonnes pêchées en Europe (en 2012). Il faut ajouter 3000 tonnes prélevées par les pêcheurs loisirs, au premier rang desquels... les Français.

## Respect de la période de frai

Cinq fédérations de pêche loisirs françaises ont lancé le 11 novembre une pétition pour s'opposer au quota d'un bar par jour en Manche et Mer du Nord. Elles font d'abord valoir les impacts négatifs qu'aurait une telle mesure sur la filière

nautique (fabricants de matériel de pêche, de chasse sous-marine, de bateaux, tourisme...) « **Les chiffres des scientifiques sont contestables. Ils ont été inférieurs à 3000 tonnes car, depuis 2012 en France, nous sommes tenus de respecter une taille de 42 cm contre 36 auparavant. Je rappelle que les pros, eux, ont le droit de pêcher à partir de 36 cm** », indique le Finistérien Paul Vinay, vice-président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs. Les fédérations ont aussi demandé à leurs adhérents de ne pas pêcher en période de reproduction.

« **Les pros ne respectent pas cette période et certains ne se gênent pas pour pêcher dans les frayères** », dénonce Paul Vinay en faisant allusion aux coups de bolinche dévastateurs dans des frayères ces dernières années. Le pêcheur de Combrit reconnaît toute-



« La règle d'un bar/pêcheur/jour s'appliquerait au nord de la Pointe du Raz », signale Paul Vinay, président de la **FNPPSF** du Finistère et de Bretagne.

fois l'urgence de prendre des mesures pour le bar. **« Il est certain qu'on en voit moins, surtout des gros. Mais tout le monde doit faire des efforts : les professionnels comme les amateurs. Il me semble raisonnable de limiter à deux ou trois bars pour la pêche récréative. »**

De son côté, le Comité national des pêches mariti-

mes et des élevages marins s'est mobilisé pour faire des propositions à l'Union européenne. L'enjeu est important puisqu'au moins six pêcheries sont concernées par le bar : les chalutiers pélagiques, les chalutiers de fond, les lignes, les filets, la senne danoise et la bolinche. Les professionnels sont prêts à augmenter la taille minimale de capture

à 40 cm, respecter un arrêt biologique d'un mois à prendre entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, limiter des captures par navire, mettre en place un système d'AEP (autorisation européenne de pêche) par zone...

*Adèle Le Berre*

■ Pétition à retrouver sur : [www.mesopinions.com](http://www.mesopinions.com)